

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

**LUNDI 13 FEVRIER
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 14 décembre 2022 et 17 janvier 2023

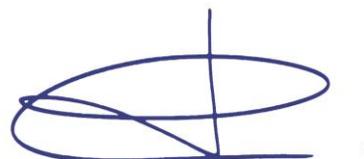
- II. Examen des délibérations :
 - 1- Mandat spécial pour un déplacement à Avignon dans le cadre du festival 2023.
 - 2- Avenant n°3 à la police d'assurance de la flotte automobile (lot n°3B) conclue avec la SMACL, par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré depuis le 1er janvier 2020)
 - 3- Orientation budgétaire de la ville 2023
 - 4- Débat sur la politique générale de la ville
 - 5- Convention de partenariat pédagogique et artistique entre le conservatoire à rayonnement régional de Versailles grand parc et le théâtre Gérard Philipe de Saint-Cyr-l'École.
 - 6- Convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en place d'une billetterie commune en ligne pour le Festival Electrochic 2023 prévu du 9 au 18 mars 2023.
 - 7- Renouvellement convention prestation de service DU FUN POUR TOUS
 - 8- Avenant n° 1 à la convention d'utilisation de locaux conclue le 27 juillet 2022 avec le Secours Populaire Français
 - 9- Avenant n° 3 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (superficie assurée au 1er janvier 2023).

III. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 7 février 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Les mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes sont levées. De ce fait, Mme le Maire a décidé d'accueillir du public en présentiel.

Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.